

Envoi : 24/06/2019

Réception par le Préfet : 24/06/2019

Publication : 28/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 21 juin 2019
N° CD-2019-3-5-1

COMMUNICATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH Lucien donne procuration à Mme VALLAT.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du département,
- VU la délibération n° CD-2017-4-12-4 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Présidente du Conseil départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier Actions et Territoires en date du 14 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte à la Présidente de la communication relative au bilan des transactions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2018, conformément aux diverses décisions prises par l'Assemblée (cf. tableau ci-annexé), à savoir :
- | | |
|------------------------------|--------------|
| . Montant des acquisitions : | 9 339,08 € |
| . Montant des ventes : | 308 963,48 € |

Le tableau récapitulatif ci-joint relatif à ces transactions immobilières sera également annexé au compte administratif du budget 2018, conformément aux dispositions de l'article L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice, pendant l'année 2018, de la délégation accordée par l'Assemblée en séance du 1^{er} septembre 2017 en matière immobilière, pour les décisions de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée inférieure ou égale à 3 mois ou d'une valeur locative d'un montant inférieur ou égal à 500 € par mois (cf. tableau ci-annexé), à savoir :
- | | |
|---|--------------|
| . Locaux pris à bail dans le cadre de la délégation : | 2 717,48 € |
| . Locaux donnés à bail dans le cadre de la délégation : | 13 256,00 €. |

La Présidente



Brigitte KLINKERT